

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET AUTRES INFORMATIONS

En application de l'article L.151-43 du code de l'urbanisme, la liste des servitudes d'utilité publique est reportée en annexe des P.L.U..

La commune de Briennon est concernée par les servitudes d'utilité publique suivantes :

Nom officiel de la servitude	Référence des Textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la Servitude	Acte qui l'a instituée sur le territoire de la Commune	Service Responsable de la Servitude
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits.	Code du patrimoine : articles L.621-1 à L.621-31, L.621-33, R.621-1 à R.621-97	Eglise : clocher et chœur	Inventaire des Monuments Historique le 6 septembre 1978	DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE
AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.	<u>Eaux potables :</u> Code de l'environnement : article L.215-13 Code de la santé publique : articles L.1321-2 et L.1321-2-1, R.1321-6 et suivants Circulaire du 24/07/1990 relative à a mise en place des périmètres de protection <u>Eaux minérales :</u> Code de la santé publique : articles L.1322-3 à L.1322-13, R.1322-17 et suivants Arrêté du 26/02/2007 Circulaire n°2008-30 du 31/01/2008 Circulaire n°2001-305 du 02/07/2001	Puits principal Puits Exhaure Puits des Gravières Puits de Briennon P7	Arrêté préfectoral de DUP du 9 juillet 1997 Arrêté préfectoral de DUP du 16 décembre 2005 Arrêté préfectoral de DUP du 11 février 2013 Rapport de l'hydrogéologue agréé du 29 juillet 2007 Périmètre de protection en projet de servitude (DUP en cours)	AGENCE REGIONALE DE SANTE – RHONE-ALPES

Nom officiel de la servitude	Référence des Textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la Servitude	Acte qui l'a instituée sur le territoire de la Commune	Service Responsable de la Servitude
PM1 Plans de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation Défense contre les inondations Servitudes en zones submersibles spéciales à la Loire et à ses affluents	Code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-9, R.562-1 à R.562-10 Décret n°2011-765 du 28/06/2011	Fleuve Loire PPRNPI Loire approuvé par arrêté préfectoral du 10 juin 1998	Délimitation des zones submersibles Décret n°47-1799 du 2 septembre 1947 Prescriptions techniques à l'intérieur de la zone inondable Décret n°76-222 du 4 mars 1976	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES CELLULE RISQUES
EL2bis Servitudes instituées en ce qui concerne la Loire et ses affluents	Code général de la propriété des personnes publiques : articles L.2124-16 à L.2124-18	Fleuve Loire		DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES CELLULE RISQUES
EL3 Cours d'eau domaniaux, lacs et plans d'eau domaniaux Servitudes de halage et de marchepied Servitudes à l'usage des pêcheurs.	Code général de la propriété des personnes publiques : articles L.2131-2 à L.2131-6	Fleuve Loire Canal de Roanne à Digoin		DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES POLE POLITIQUE DE L'EAU VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
T5 Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage.	Code des transports : articles L.6351-1-1° et L.6351-2 à L.6351-5	Protection des dégagements de l'aérodrome de Roanne Renaison	Arrêté ministériel du 29 août 1994.	DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE CENTRE-EST

Ci-joint, les textes régissant certaines servitudes :

- Annexe 1 : textes relatifs à la servitude AS1
- Annexe 2 : textes relatifs à la servitude PM1

ANNEXE 1 : TEXTES RELATIFS A LA SERVITUDE AS1

- Arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 9 juillet 1997
- Arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 16 décembre 2005
- Rapport de l'hydrogéologue agréé du 29 juillet 2007
- Arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 11 février 2013

ANNEXE 2 : TEXTES RELATIFS A LA SERVITUDE PM1

- Arrêté préfectoral du 10/06/1998 approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation du fleuve Loire sur les communes de Briennon, Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Nizier-sous-Charlieu et Saint-Pierre-la-Noaille
- Règlement du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation
- Plan du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation